

## LA LOGIQUE SÉCURITAIRE ET LA QUESTION DE LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE DANS LA SOCIÉTÉ PANOPTIQUE

Mahamoudou KONATÉ

*Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)*

E-mail : [komahfr@yahoo.fr](mailto:komahfr@yahoo.fr)

[mahamoudoukonate@uao.edu.ci](mailto:mahamoudoukonate@uao.edu.ci)

**Résumé :** La recrudescence du terrorisme impacte fortement et négativement la sécurité des individus et des institutions de l'État dans les sociétés contemporaines. Ceci, parce que la singularité du terrorisme réside dans le fait que l'ennemi non seulement est potentiellement partout, mais il est aussi et surtout invisible tant qu'il n'est pas passé à l'acte. Ainsi, la menace terroriste met en lumière les limites des moyens traditionnels de sécurité des États. Cette situation amène les gouvernants à adopter un mode de surveillance qui consiste à contrôler les individus dans leur quotidien et parfois même dans leur vie intime. On assiste alors, au nom des exigences sécuritaires, à l'avènement de la société panoptique comme solution à la violence aveugle et destructrice des terroristes. Toutefois, la société panoptique, dans son principe comme dans son fonctionnement, pose des problèmes qui touchent à la fois le droit et l'éthique. D'une part, elle conduit inévitablement à la restriction des libertés individuelles. D'autre part, sa mise en application, dans certaines de ses modalités, constitue une flagrante violation des principes forts de l'éthique, en l'occurrence le respect de la vie privée. À travers une analyse sociocritique de portée éthique, ce texte examine quelques enjeux normatifs (juridiques et éthiques) de la logique sécuritaire dans la société panoptique.

*Mots-clés :* éthique, liberté, logique sécuritaire, société panoptique, terrorisme.

**Abstract:** The resurgence of terrorism has a strong and negative impact on the security of individuals and state institutions in contemporary societies. This is because the peculiarity of terrorism lies in the fact that the enemy is not only potentially everywhere, but is, and above all, invisible until it is done. Thus, the terrorist threat highlights the limits of the traditional means of security of States. This situation will lead the rulers to adopt a mode of surveillance which consists in controlling the individuals in their daily life and sometimes even in their intimate life. In the name of security

requirements, the advent of the panoptic society is seen as a solution to the indiscriminate and destructive violence of terrorists. However, panoptic society, in principle and in operation, poses problems that affect both law and ethics. On the one hand, it inevitably leads to the restriction of individual freedoms. On the other hand, its implementation, in some of its modalities, constitutes a flagrant violation of the strong principles of ethics, in this case respect for privacy. Through a sociocritical analysis of ethical significance, this text examines some normative issues (legal and ethical) of the security logic in the panoptic society.

*Keywords:* ethics, freedom, safe logic, panoptic society, terrorism.

### **Introduction**

La recrudescence du terrorisme menace la stabilité et la survie des États du monde en général et en particulier celles des jeunes États africains. La vulnérabilité des États est encore plus prononcée au regard des méthodes utilisées par les terroristes. En effet, ce qui caractérise la menace terroriste, c'est le fait que l'ennemi, difficilement identifiable, est potentiellement partout. Face à cette situation, les gouvernants ont recours à des méthodes d'écoute et de surveillance des citoyens qui conduisent à l'avènement de la société panoptique. Celle-ci se présente comme une organisation socio-politique dans laquelle chaque individu, potentiellement considéré comme une menace, est l'objet d'une surveillance quotidienne, aussi bien dans sa vie privée que collective. Ce texte s'assigne comme objectif l'intellection des fondements idéologiques de la société panoptique, en vue de mettre un accent particulier sur les problèmes d'ordre normatif qui en découlent. La question principale est la suivante : La société panoptique est-elle une réponse efficace à la menace terroriste ? La thèse que nous voulons défendre est de montrer que la logique sécuritaire, au fondement de la société panoptique, non seulement est une réponse peu efficace face au terrorisme, mais aussi et surtout elle met en péril les normes éthiques et juridiques quant à l'épanouissement des individus. Le traitement de cette thèse se fera à la lumière d'une analyse sociocritique de portée éthique. Elle permettra de répondre aux questions subsidiaires suivantes : comment la société panoptique est-elle advenue ? En quoi constitue-t-elle un péril normatif ? Comment sortir de la logique sécuritaire sans remettre en cause la sécurité et la liberté des citoyens ?

## **1. De la singularité phénoménale du terrorisme à l'avènement de la société panoptique**

La violence est consubstantielle aux sociétés humaines et cela se traduit aisément dans toutes les formes de guerres qu'a connu l'humanité jusqu'à présent. Toutefois, la violence terroriste a ses caractéristiques propres qui la distinguent des formes habituelles de violence. Cette singularité de la violence terroriste dénote d'un changement de paradigme impliquant des dispositions particulières comme solution.

### **1.1. La violence terroriste comme un changement de paradigme dans la tactique guerrière**

Du latin *terroris* ou *terror*, le terrorisme se définit comme « toute action violente qui tente de vaincre un ennemi non en visant ses moyens d'action pour les neutraliser ou les détruire, mais en tentant de produire un effet de terreur qui agit directement sur sa volonté » (J.-P. Derrenic, 2003, p. 41). Tenter de comprendre un tel phénomène revient à en révéler non seulement la nature complexe, mais aussi et surtout sa singularité comme un phénomène de terreur, c'est-à-dire « une solution de rechange radicale aux principes de liberté et d'égalité réalisés dans le processus historique d'affirmation des droits humains » (D. Kouamé, p. 10). La violence terroriste vise spécifiquement à produire des effets psychologiques qui touchent un cercle plus large que les victimes directement ciblées par les attentats. Si l'on en croit J. De Maistre (1989, p. 114), la violence « est l'état habituel du genre humain dans un certain sens, c'est-à-dire que le sang humain doit couler sans interruption sur le globe, ici ou là, et que la paix, pour chaque nation, n'est qu'un répit ». De cette nature de la violence humaine et vu sa finalité, il en découle que, même si pour certains elle n'est pas consubstantielle à la nature humaine, force est de constater qu'elle rythme le quotidien de la vie des hommes. Toutefois, le terrorisme, comme tout acte de violence organisée, a ses moyens et ses techniques lui donnant un statut singulier vis-à-vis des autres formes de violence. Cette singularité du terrorisme dénote d'un changement de paradigme dans la conception et la pratique de la violence guerrière classique.

La guerre, certes, ne peut se faire sans violence, mais elle n'est pas pour autant le lieu où s'exprime la barbarie qui débouche sur le carnage et l'extermination des groupes de personnes. C'est ce que le philosophe allemand Walzer Michael met en relief dans son ouvrage intitulé *De la guerre juste et injuste*. Dans cet ouvrage, l'auteur essaie de repenser ce

phénomène redoutable qu'est la guerre. Il insiste sur le fait que la guerre, comme tout acte humain, a ses limites, c'est-à-dire des barrières éthiques et juridiques qu'elle ne devrait pas franchir aussi bien au niveau de l'objectif que des moyens. Le respect de ces règles éthico-juridiques, marque la différence entre une guerre juste et une guerre injuste. L'auteur souligne que « les guerres justes sont des guerres limitées, menées conformément à un ensemble de règles destinées à éliminer, autant qu'il se peut l'usage de la violence et de la contrainte à l'encontre des populations non-combattantes » (M. Walzer, 2006, p. 13). La guerre n'est donc pas un acte de violence pure par lequel s'exprime une agressivité sans limite. C'est ici que la guerre rencontre la morale. Une guerre juste et légitime est moralement acceptable. Cela signifie que dans le cas contraire, elle est immorale et injuste. Dans ce cas, elle mérite d'être condamnée et rejetée comme telle.

Or, les terroristes mènent une guerre asymétrique, sacrificielle qui défie toute la logique classique de la guerre : effet de surprise, attentat suicide, massacre d'innocents, usage de la cagoule, etc. L'efficacité de cette technique guerrière repose sur la capacité des terroristes à combiner le blitz<sup>1</sup> et le camouflage. C'est ainsi que le 13 Novembre 2015, Daech<sup>2</sup> a envoyé un commando commettre des attentats, faisant, à Paris même, en moins de deux heures, 130 personnes tuées et trois fois plus de blessés. Cet attentat est comparable à ceux commis par Al-Qaïda le 11 Septembre 2001, aux États-Unis, causant près de 3000 morts en quelques heures. Les techniques de combat terroriste foulent ainsi au pied les principes humanistes de la guerre classique et défie les logiques de l'entendement humain. Comme l'a si bien perçu B. Etienne (2005, p. 35), « le rapport de forces dans la guerre asymétrique a changé et les puissants en sont tout étonnés : comment les barbares osent-ils violer nos lois de la guerre et venir jusque dans nos bras égorger nos fils et nos compagnes ? ». Cet aspect déroutant et inattendu de l'usage de la violence déstabilise les États et gouvernements dont les moyens classiques de défense ne permettent pas de faire face à ces techniques inhabituelles de combat.

Le terrorisme s'affiche comme un acte générateur d'insécurité sociale. Il crée la peur et l'intimidation en suscitant des protestations spectaculaires dans le monde. Pour R. Gaucher (1965, p. 315), « la fin

---

<sup>1</sup> Attaque rapide et violente.

<sup>2</sup> L'État islamique appelé Daech en arabe est une organisation terroriste, militaire et politique d'idéologie salafiste djihadiste.

poursuivie n'est pas de tuer des hommes, ni de détruire des biens, mais de frapper des esprits. L'acte terroriste recherche avant toute chose le ressentiment : chez l'ennemi, dans l'opinion ». Ici s'introduit un nouveau fondement dans la technique guerrière : la publicité. L'exemple de la Revue *Dar al islam* qui signifie littéralement *Terre de l'islam* qui est le magazine de propagande de Daech est assez édifiant. Avec ses photos haute définition très graphiques et allègrement photoshopées, ce magazine de propagande de l'État islamique, rédigé et diffusé sur Twitter, a développé une véritable stratégie à l'international, et édite des revues en anglais, en arabe, en turc, en russe, en français, en allemand. Dans l'un de ces numéros intitulé "La France à genoux", paru le 30 Novembre 2015, le magazine rend hommage à son commando qui a semé la terreur dans la nuit du 13 Novembre à Paris. L'organisation terroriste s'y gargarise du massacre à longueur de pages, et lui consacre même un reportage photo, sobrement intitulé "Attentats bénis de Paris". On y voit « des Français hébétés, des secouristes incrédules, des corps recouverts de draps blancs, preuves du carnage réalisé par les soldats de l'État islamique » (J. Gilon, 2016, p. 32). L'intention de cette communication vise un double effet : attirer les "partisans" et effrayer les "ennemis" en jouant sur leurs fantasmes communs.

Paradoxalement, cette stratégie de communication est renforcée par les pays victimes des attentats terroristes. En effet, traditionnellement, pour mener la guerre psychologique, chaque belligérant utilise ses propres moyens et stratégies. Mais, dans le cadre du terrorisme, c'est la victime elle-même qui, sciemment ou non, fait la publicité de l'acte terroriste. En effet, grossis par les médias de masse, qui prospèrent sur de tels événements, des actes locaux de terrorisme prennent la forme de menaces mondiales. Les médias modernes, par ce fait, sont consciemment ou inconsciemment les meilleurs alliés des terroristes. La terreur ne pourrait pas fleurir sans eux. Cette publicité en faveur des terroristes est aggravée par l'action des politiciens qui ne peuvent résister à l'envie de surfer sur une vague de panique. On le sait, la panique provoque un sentiment d'unité nationale qui est le rêve de tout homme politique. La panique fait naître également le besoin d'un dirigeant fort. À cet effet, on peut citer l'exemple du président français François Hollande qui est un exemple atypique. Politicien médiocre mais rusé, il a saisi l'occasion de se poser en leader. C'est la guerre ! a-t-il déclaré en stimulant la frénésie nationale. Il est donc évident que le terrorisme moderne n'aurait pas connu le succès qu'il a aujourd'hui sans le rôle central joué par les médias. Désormais, par le biais des médias, la portée internationale des actions terroristes rivalisent avec les grands

événements mondiaux comme la coupe du monde de football ou un colloque international sur les conséquences du réchauffement climatique. En effet, si nouveauté il y eut dans l'opération du 11 Septembre, outre le bilan sans précédent pour un acte terroriste, c'est avant tout la manière dont elle fut exceptionnellement médiatisée. Selon B. Nacos, « il est probable que les attaques terroristes contre New York et Washington et leurs conséquences ont constitué la production télévisée la plus regardée de tous les temps » (2005, p. 32). Par les médias les terroristes recherchent un impact psychologique profond et durable.

Dans la guerre classique, on se bat contre un ennemi à visage découvert, on le traque pour le désarmer ou le tuer. Dans la tactique terroriste, le combattant meurt avec l'arme du crime. Celui qu'il faut chercher, c'est son commanditaire qui peut revendiquer ou non l'attaque. La guerre contre le terrorisme se heurte donc à une difficulté majeure : « on ne sait pas réellement qui est l'adversaire. La personne d'Oussama Ben Laden remplit une fonction de lieutenant » (J. Habermas, 2004, p. 58). Ben Laden apparaît ici comme un bouc-émissaire qui assume les actes d'une nébuleuse. Un autre aspect de la technique de la cagoule ou la guerre sans visage est l'absence de territoire. C'est ainsi qu'à l'instar d'Al-Qaida, à laquelle il a succédé et qu'il est en train de supplanter, Daech utilise comme arme privilégiée, le terrorisme indiscriminé qui consiste à frapper sans distinction des civils innocents, hommes, femmes et enfants, sans tenir compte de leur nationalité et de leur religion. On est dans un système composite et non dans une guerre qui met les belligérants face à face. Si l'on ne peut pas attaquer l'adversaire sur son territoire, on peut le faire en s'en prenant à ses représentations diplomatiques, ses intérêts commerciaux ou ses amis à titre symbolique. On peut illustrer cet aspect de la tactique terroriste en citant pêle-mêle « les attentats contre les ambassades américaines au Kenya et en Tanzanie en 2001, attentats contre la France, contre les ingénieurs de la DCN à Karachi, etc. » (P. Conesa, 2008, p. 86).

La violence terroriste met en lumière un changement de paradigme (entendu comme l'ensemble des valeurs et méthodes que partage un groupe) dans la technique guerrière. Cela signifie que les systèmes étatiques traditionnels de sécurité et de défense ne suffisent plus pour assurer la sécurité des citoyens et de leurs biens. Face à cette situation, les autorités politiques ont recours à la devise suivante : "à menace exceptionnelle, mesures exceptionnelles". La lutte anti-terroriste conduit ainsi, à

l'instauration d'une logique sécuritaire dont la société panoptique, à travers la surveillance numérisée, est l'une des conséquences.

### **1.2. La société panoptique comme solution à la singularité terroriste**

La société panoptique s'inspire du *Panopticom*, modèle architectural imaginé au XVIII<sup>e</sup> siècle par le philosophe anglais Jeremy Bentham. Ce philosophe et juriste définit le panoptique comme un édifice semblable à :

une ruche dont chaque cellule est visible d'un point central. L'inspecteur invisible lui-même règne comme un esprit ; mais cet esprit peut, au besoin, donner immédiatement la preuve d'une présence réelle. Cette maison de pénitence serait appelée panoptique, pour exprimer d'un seul mot son avantage essentiel, la faculté de voir d'un coup d'œil tout ce qui se passe. (J. Bentham, 1791, p. 13).

La clé de voûte d'un tel système tient dans son économie d'une efficacité insurpassable. En effet, avec une architecture qui se réduit à son objectif même, un seul personnage peut contrôler tout ce qui se passe dans la prison et cela, sans effort. Cette architecture, dont Bentham a pris le soin de détailler les règles et le modèle de construction, fut adoptée avec enthousiasme par des administrations pénitentiaires au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle.

Aujourd'hui, deux siècles après Bentham, on assiste, comme réponse à la menace terroriste, à l'avènement d'un nouveau panoptique fondé sur les mêmes principes, mais élaboré grâce aux technologies de l'information et de la communication, dont « la clé numérique recèle un pouvoir sans commune mesure avec l'ingénieuse architecture optique du sieur Bentham » (F. De Bernard, 2015, p. 25). Ce nouveau panoptique numérique, souligne l'auteur,

engendre un pouvoir de contrôle, de surveillance et de domination illimité, qu'aucune instance de supervision, aucune haute autorité de régulation ne saurait prétendre elle-même contrôler, vérifier, endiguer en temps utile, puisque le développement des méthodes (de traçage, de décryptage, d'identification), la vitesse de circulation des données, les capacités de stockage et de traitement de ces données, progressent à un rythme précisément irrattrapable. (F. De Bernard, 2015, p. 25).

En effet, conçu d'abord pour garantir une surveillance généralisée des prisons et maisons d'enfermements, le panoptisme trouvera, dans le progrès des technologies de communication et d'information, un allié efficace. Désormais, les caméras numériques et toutes les technologies vidéos qui les accompagnent, seront utiles aux institutions étatiques dont la fonction est de maintenir l'ordre et la sécurité publique. Elles y verront des instruments essentiels pour mener à bien la tâche de rendre la société plus transparente

et plus sûre. En somme, la panoptique a pour but d'exposer, au regard de l'autre, ce qui autrement demeurerait caché. Elle permet, à moindre coût et sans beaucoup d'effort, le maintien d'une pression constante sur les citoyens afin de les discipliner et d'orienter leur conduite. Pour ce faire, les espaces publics et privés sont scrutés et surveillés de jour comme de nuit, pour éviter que ne s'y commettent des actes criminels ou, à tout le moins, capter les images des criminels. La finalité sécuritaire du panoptisme repose ainsi sur la faculté de tout voir sans être vu. Pour Foucault, le panoptique est l'essence même du gouvernement libéral dont le principe est d'être visible et invérifiable, c'est-à-dire « un gouvernement qui, d'un côté laisse jouer les mécanismes naturels, qui sont ceux de la liberté, au niveau de l'économie, des comportements, de la production et, de l'autre, intervient sous le mode de surveillance » (Y. C. Zarka, 2018, p. 66). Ce pouvoir de la surveillance généralisée suscite pourtant des inquiétudes qu'on ne peut éluder si on veut protéger les citoyens tout en garantissant leurs libertés. En effet, surveiller et épier les citoyens ne constituent-ils pas une entrave aux droits de l'homme et une violation des principes fondamentaux de l'éthique ?

## **2. La société panoptique comme le produit d'une logique sécuritaire aliénante et anéthique**

La société panoptique, inspirée de la philosophie pénale du philosophe utilitariste anglais Jeremy Bentham, est une forme de gouvernementalité dans laquelle les individus sont surveillés afin de prévenir des actes délictueux ou retrouver ceux qui se seront rendus coupables d'actes répréhensibles. Toutefois, l'inflation des dispositifs juridiques et technologiques, au fondement de la société panoptique, suscite des inquiétudes capitales ou parfois dilemmatiques, car entrant dans une logique de violation des principes de liberté et de vie privée sous la pression d'impératifs sécuritaires.

### **2.1. La société panoptique, une société disciplinaire et liberticide**

Dans la société panoptique, l'individu, citoyen ou non, se trouve en face d'un système proactif fondé sur les technologies les plus sophistiquées de surveillance, de contrôle, d'identification et de renseignement. La particularité de cette société est d'avoir engendré une forme de gouvernementalité basée sur la peur, la suspicion au nom d'une certaine urgence sécuritaire ou raison d'État. La logique sécuritaire, au fondement de la société panoptique, dévoile ainsi l'idée d'un pouvoir disciplinaire qui ne se contente plus de l'emprise sur les corps des individus qu'il forme et déforme, mais qui se veut aussi un mode de gestion de la vie des



populations. Dans ce contexte, le pouvoir fabrique à la fois la liberté et la contrôle. Qu'il s'agisse des citoyens ou des étrangers, les risques sont sensiblement similaires et découlent d'un climat sécuritaire permissif, exploité par les professionnels de la sécurité. En proclamant l'état d'urgence et en exigeant l'état d'exception, les gouvernants s'octroient une gamme de pouvoirs plus étendus sans véritable contrôle parlementaire ou judiciaire. L'arsenal juridique et technologique de surveillance et de contrôle des populations engendre sciemment et, a priori, une limitation sévère, voire une violation caractérisée des droits des citoyens et des étrangers dans une atmosphère de suspicion générale. C'est, par exemple, le cas aux États-Unis où « le Patriot Act est rapidement devenu le symbole d'un ensemble de dérives et de violations susceptibles d'hypothéquer durablement le sacrosaint équilibre des pouvoirs, ultime garant du caractère démocratique et libéral des États-Unis » (C. Camus, 2007, p. 16). Ce dispositif juridico-technologique altère gravement la légitimité des institutions politiques et institutionnalise des pratiques liberticides : perquisition sans mandat, mise sur écoute téléphonique, interrogation de suspects sans leurs avocats, etc.

Les écoutes téléphoniques, la vidéosurveillance, les bracelets et puces électroniques peuvent constituer une arme de nuisance dans les mains d'un groupuscule d'hommes privilégiés<sup>3</sup> (hommes politiques, patrons d'entreprise, etc.). En effet, si on considère la nature corrosive de la politique, on peut supposer que l'homme politique pourrait instrumentaliser la sécurité à des fins politiciennes. De ce fait, l'objectif de sécurisation des citoyens peut se transformer en une atteinte à leurs libertés au profit des détenteurs du pouvoir politique. Ce basculement peut atteindre un niveau paroxystique et conduire au totalitarisme. C'est la raison pour laquelle Foucault voit dans la panoptique un moyen efficace entre les mains des dirigeants pour assurer le fonctionnement automatique du pouvoir. Il écrit à cet effet ceci :

Une anatomie politique, qui est aussi bien une mécanique du pouvoir, est en train de naître ; elle définit comment on peut avoir prise sur le corps des autres, non pas simplement pour qu'ils fassent ce qu'on désire, mais pour qu'ils opèrent comme on veut, avec les techniques, selon la rapidité et l'efficacité qu'on détermine. (M. Foucault, 1975, p. 162).

---

<sup>3</sup> On peut se rappeler l'affaire des écoutes téléphoniques de Nicolas Sarkozy, ex président français et même de certains dirigeants politiques que les USA espionneraient. (Voir les révélations d'Edward Snowden)

Le pouvoir disciplinaire a pour fonction majeure de "dresser" l'individu afin de mieux le manipuler, l'exploiter. Pire, le pouvoir disciplinaire tente toujours, et aussi loin que possible, de réduire ce qui lui résiste, c'est-à-dire le résidu, l'irréductible, l'inassimilable par une multiplication du contrôle et de la discipline. Par là même, le pouvoir disciplinaire produit à la fois la norme et l'anomalie qu'il se donne pour tâche de réduire. L'État moderne devient alors un État policier. Même en France, pays qui constitue un modèle de démocratie dans le monde, on a vu que François Hollande, mué en chef de guerre, au nom de la guerre contre le terrorisme, a

décrété l'état d'urgence, qui rend les rassemblements et les manifestations presque impossibles, et a demandé qu'il devienne permanent. Il a annoncé une révision de la Constitution et de nouvelles lois qui donnent toute latitude aux services de sécurité. Il a préconisé le maintien de la fermeture des frontières et l'introduction de la déchéance de la nationalité, ainsi que sa simplification. (B. Ben Yahmed, 2016, p. 4).

Ainsi, en France, le "pacte de stabilité" qui devait réformer l'économie française et rééquilibrer ses finances a été abandonné et remplacé par un "pacte de sécurité" qui autorisera la France à renouer avec la mauvaise gouvernance : déséquilibre budgétaire non maîtrisé, endettement excessif, réduction des libertés, etc.

Au fond, la majorité de ces dispositifs de sécurité n'a que peu à voir avec la lutte anti-terroriste au sens strict. Elle concerne plutôt les problèmes liés aux réfugiés, aux migrants et aux mouvements sociaux contestataires. C'est pourquoi, A. Cehan (2004, p.113-114), attire l'attention sur le fait que

la surveillance fondée sur l'assemblage des informations à caractère profondément privé soulève deux problèmes majeurs : un problème éthique et juridique d'atteinte à la vie privée et de protection des données à caractère personnel et un problème social d'exclusion et de discrimination.

L'ensemble des pratiques préventives et proactives de la lutte contre le terrorisme, constitue ainsi, un défi de taille quant aux valeurs démocratiques et aux libertés individuelles. Si dans les vieilles démocraties d'Occident, le recours aux technologies de surveillance peut conduire à des abus, alors qu'en sera-t-il dans les démocraties naissantes d'Afrique ? Dans le contexte actuel de crise généralisée que subit la plupart des jeunes démocraties africaines, l'inflation des dispositifs de sécurité peut être le corollaire d'une gouvernementalité conduisant à un couplage entre le besoin de sécuriser des populations et les dérives dictatoriales des autorités

politiques avec des conséquences graves dans les domaines politique, éthique et juridique.

### **2.2. La société panoptique, une société aliénante et anéthique**

L'aspect aliénant de la société panoptique se dévoile dans le fait que les citoyens soient surveillés et cela jusque dans leur vie intime. En effet, on peut faire un rapprochement entre la vidéo qui surveille et le regard du surveillant derrière la caméra. Cette expérience du regard, comme facteur aliénant, a été largement développée par le philosophe existentialiste Jean Paul Sartre. Qu'y a-t-il de gênant dans le regard de l'autre ? La honte, répond Sartre. La honte survient et s'installe parce que le regard de l'autre est pesant et réificateur. On le subit non seulement psychologiquement, mais aussi et surtout physiquement. Il est peut-être vrai que regarder l'autre n'implique pas nécessairement de le surveiller. Cependant, une des différences entre le regard et la surveillance est que cette dernière implique une continuité et un certain degré de systématisme. Dans la surveillance technologique, le surveillant est de l'autre côté et invisible, mais se savoir écouté et regardé est toujours réifiant et engendre la honte. Car ce n'est pas seulement la nature de l'acte que le sujet pose qui suscite la honte mais aussi le fait d'apparaître tel qu'autrui me voit. Il juge mes actes selon sa vision du monde et de ce fait, la nature de mon agir est déterminé par son jugement. Ainsi, je ne suis plus réellement sujet de mes actes. J'en deviens objet tandis qu'autrui en devient sujet réificateur. Cela ouvre la voie aux mésinterprétations, sources d'injustices et de conflits.

Au-delà de la crise de l'intersubjectivité provoquée par le regard et la honte, il y a aussi le fait d'être dans la mémoire informatique, le fait que toutes nos traces sont enregistrées et conservées, qu'elles peuvent être utilisées de façons diverses et à des fins de nuisance insoupçonnée. Ici, plus que la liberté, c'est l'être même de l'homme qui est menacé. En effet, La surveillance des individus impose d'abord et avant tout leur identification. Or, dans la société panoptique, identifier une personne, ce n'est plus seulement l'authentifier, c'est-à-dire établir une correspondance entre elle et ce qu'elle prétend être sur la base d'un document qu'elle possède. L'acte d'identification se passe maintenant de toute médiation entre le corps et le support de l'identité. Il consiste concrètement en une comparaison entre des caractéristiques biologiques personnelles préalablement enregistrées et

des informations fournies par une base de données gigantesque<sup>4</sup>. Ce second procédé a pour avantage de rendre plus sûre l'identification des personnes. C'est ce qui ressort en filigrane de ces propos de J. Peuch (2018, p. 57) :

On ne contrôle pas ce que l'on possède, mais ce que l'on est physiquement : la fiabilité est d'autant plus forte que nos empreintes sont uniques, qu'on ne peut se les échanger frauduleusement, qu'on ne peut les falsifier. La méthode d'identification est donc bien plus fiable, car il n'y a aucune médiation entre l'individu contrôlé et le support de l'identité.

Cette transfiguration de l'être humain à travers la dématérialisation de son corps est un processus technologique d'effacement de la matérialité corporelle de l'homme en le réduisant à des corps humains émiettés, des traces numériques et des empreintes digitales communément appelées des identités numériques et biométrisées. La phénoménalité de la réalité corporelle se trouve volatilisée, diluée, voire méprisée.

De l'examen de cette assertion, il se dégage l'idée selon laquelle la récolte des données informationnelles par les identificateurs universels à partir des identifiants fiables d'origine humaine sonne comme un mépris à l'égard du corps. À la différence des modes classiques d'identification, l'identification biométrique, non seulement produit une miniaturisation forcément réductrice du corps, mais surtout noie la subjectivité historique ou dynamique de l'individu dans une représentation numérique/mathématique figée. En parvenant à ce niveau de développement, l'homme contribue, d'un point de vue symbolique ou représentationnel, à son propre dévêtement à travers une dérélition du corps au profit des données numériques collectées à partir des identifiants des hommes. Une telle représentation qui réduit le corps au tout biologique et à de simples données mathématiques est une forme de déshumanisation portant atteinte à la dignité fondamentale s'y rattachant. À ce titre, l'avalanche des technologies de sécurité déterminées à réduire l'homme à une identité virtuelle, donc à de nouvelles subjectivités numériques qui lui ôtent sa phénoménalité corporelle en mettant à nu son ultra-intime, inscrit la logique sécuritaire au cœur des préoccupations éthiques. Bien que ces enjeux éthiques soient multiples et diversifiés, il s'agit précisément ici de mettre en lumière le dilemme entre l'impératif sécuritaire et le respect des libertés individuelles, le brouillage accentué des limites de l'intime ou de la

---

<sup>4</sup> Cette description représente deux schémas d'identification appelés respectivement « one-to-one » qui repose sur l'existence d'un document d'identification et « one-to-many » se faisant par recoupage d'informations personnelles avec celles d'une base de données.

vie privée. On comprend alors aisément l'inquiétude de G. Tusseau (2004, p. 8) qui se demandait si la société panoptique est « un lieu vers lequel se diriger ou des ténèbres à fuir ».

Pour veiller au bon fonctionnement de la société, l'État doit surveiller les citoyens. Mais entre la surveillance et la protection des citoyens et surtout la préservation de leurs libertés se glisse parfois, au nom d'une logique sécuritaire, l'excès de pouvoir. Dans un tel contexte marqué par l'érosion des valeurs humaines et humanistes, et donc par la réification/alienation de l'homme, il est impérieux de trouver des solutions juridiquement et éthiquement acceptables d'un contrôle doux et légitime. Autrement dit, comment rendre la surveillance numérisée compatible avec les libertés individuelles et les principes éthiques ?

### **3. Pour un pacte horizontal et éthique de surveillance légitime**

Il est évident que la figure indéterminée du terrorisme porte en soi de lourdes difficultés dans l'exercice de qualification et de définition de la menace d'une part, et des dispositions pour s'en protéger d'autre part. Autrement dit, si le phénomène terroriste caractérise une pratique de violence ne pouvant être assimilée à des pratiques ou des stratégies d'acteur étatique, et si donc l'armée, prise dans son sens classique, ne peut faire face à cette forme particulière de menace, comment dès lors, penser et rendre opérationnelle une réponse adaptée sans tomber dans les dérives de la logique sécuritaire ? Cette section de notre texte propose des pistes éthiques susceptibles d'éclairer les enjeux d'un recours aux technologies de surveillance dans la lutte contre le terrorisme.

#### **3.1. Les conditions d'un contrôle horizontal légitime et efficace**

Malgré ses avatars, la société panoptique, loin de conduire au totalitarisme, peut être un catalyseur de la démocratie. Celle-ci, de par sa vocation de protéger les droits de l'homme, ne peut faire l'économie d'une surveillance accrue mais dans le strict respect des droits de l'homme. En ce sens, la surveillance est bien compatible avec la société libérale. En effet, la première étape du processus de surveillance est l'identification. Or, un État organisé est celui qui possède une banque de données numérisées ou non concernant tous ceux qui sont sur son territoire. Dans le contexte de nos sociétés capitalistes actuelles, où la concurrence et l'enrichissement matériel peuvent conduire à des comportements vicieux, la surveillance technologique peut être un gage de transparence, car comme le souligne J. Bentham (1829, p. 215), « tout ce qui augmente la facilité de reconnaître les hommes et de les retrouver ajoute à la sûreté générale ». Chaque acteur de

la vie économique, sociale et politique doit être suivi et surveillé. Toutefois, si chaque individu doit être considéré comme un délinquant potentiel, il est alors impérieux que les gouvernants soient eux aussi surveillés, et ce pour la simple raison qu'ils ont les leviers pour se rendre despotes et tyrans. En effet, les accusations de corruption, de fraude, d'abus de pouvoir et de malversation d'anciens gouvernants et de gouvernants en exercice à notre époque consolident l'idée que tout le monde, y compris les gouvernants, doit être surveillé. Comme l'avait si bien perçu J. Bentham (1829, p. 215), « la plupart des délits ne se commettent que par la grande espérance qu'ont les délinquants de rester inconnus ». Dans ces conditions, la technique de la traçabilité peut permettre de reconstituer les faits et démasquer les coupables en vue de les punir.

Si la sécurité est un besoin vital des hommes, alors chacun, au lieu d'être le bourreau, doit être le surveillant de son voisin. Malheureusement, dans l'approche sécuritaire de la société panoptique, l'individu « est vu, mais il ne voit pas ; objet d'une information, jamais sujet dans une communication » (M. Foucault, 1975, p. 234). L'organisation de la surveillance, dans la logique sécuritaire, a dissocié le couple "voir et être vu" et l'a remplacé par le couple "voir et sans être vu". Autrement dit, du côté du citoyen, on est totalement vu, sans jamais voir et du côté de l'appareil étatique, on voit tout sans être jamais vu. Or, les conditions d'une sécurité légitime et éthique exigent que les uns et les autres soient surveillés. C'est pourquoi, le modèle vertical de surveillance, léonin et liberticide qu'implique la logique sécuritaire doit être remplacé par un système horizontal de "contrôle démocratisé". Ce qu'il faut réussir, c'est le passage ou la substitution d'une surveillance subie et considérée comme violente à un contrôle horizontal doux et désiré. Il faut parvenir à une « surveillance dont les formes sont ambiguës, disséminées, tolérées, voire voulues ; et non subies et vécues comme auparavant telle une violence extérieure » (A. Mahan, 2009, p. 11).

Pour que le contrôle soit doux et désiré, le surveillé doit intérioriser l'idée d'un contrôle horizontal donc égalitaire. Chacun devient à la fois, surveillant et surveillé dans l'intérêt de tous. Dans cette forme de surveillance, la théorie du "Big Brother" n'est plus opérante. Elle laisserait donc la place à la théorie du "Big Other" qui situe l'altérité non plus du côté de la méfiance et du conflit, mais plutôt de celui de la confiance et de l'égalité. Cela veut dire qu'il ne faut pas voir dans les discours et les attitudes des autres, la marque de l'illettrisme et de l'idéologisme qui sont

au fondement de la méfiance et du doute. Il faut sortir de la peur de l'autre, de la peur de la différence qui n'est au fond que le simulacre de la peur de nous-même. Pour ce faire, « il nous faut refuser le terrorisme voyeur, il ne faut pas accepter que notre société après avoir dénudé les corps surtout pour la publicité, prenne l'habitude de livrer l'intimité psychique de chacun » (B. Etienne, 2005, p. 75). Ce n'est pas en tordant le cou aux principes démocratiques et en foulant aux pieds les valeurs d'humanité qu'on pourra faire face à la menace terroriste. Il s'agit au contraire, à l'instar des pères du contrat social, d'implémenter les conditions nouvelles d'un pacte de contrôle horizontal pour la bonne marche de la société.

### **3.2. La résilience comme solution à prospecter et à promouvoir**

George W. Bush et son Vice-président Dick Cheney ont « consacré sept années à mener une guerre mondiale contre le terrorisme qui s'est révélée coûteuse pour leur pays et le monde, épuisante même. Et, à ce jour, non probante (B. Ben Yahmed, 2016, p. 4). L'Amérique a perdu dans l'aventure 7000 soldats, 2000 milliards de dollars et une partie de sa réputation. Quoiqu'affaibli, Daech, toujours plus dangereux qu'Al-Qaïda, sévit un peu partout dans le monde. Quelle leçon peut-on en tirer au sujet de la superpuissance américaine ? Comment expliquer le fait que cette grande puissance hégémonique regorgeant de dollars, de soldats et de bombes atomiques a pu être frappé dans son cœur économique et militaire par quelques hommes pitoyablement armés ? La vérité, difficile à admettre, mais incontestable, révélée par les attentats du 11 Septembre est que :

La puissance militaire des empires n'est pas tout, qu'elle ne peut tenir lieu de protection totale pour leurs sujets ou citoyens, que le désordre (dans son acception meurtrière et massive) peut surgir en tout temps, déclenché à la fois de très loin et de l'intérieur même de la place, et s'imposer par des armements stupéfiants. (F. Encel, 2002, p. 185).

Cette expérience montre que déclencher des guerres pour réduire le terrorisme est peu efficace et inapproprié : c'est prendre la mauvaise direction, aller dans le sens des terroristes, légitimer leurs méthodes, leur fournir des arguments et des recrues. Pour venir à bout du terrorisme, il faut du sang froid et de la patience.

C'est pourquoi, dans la recherche de solutions au terrorisme et à toutes les nouvelles formes d'insécurité, nous proposons la voie de la résilience comme piste à prospecter et à promouvoir. Dans le contexte de cet article, la résilience doit être perçue comme la capacité pour un individu à réagir et à s'adapter rapidement après un choc ou un traumatisme. La résilience est le fait d'accepter d'être vulnérable, mais savoir qu'on peut

réagir. Elle consiste donc à accepter que l'humanité ne sera jamais réconciliée en une vaste société œcuménique mondiale, fraternelle et paisible. On peut considérer comme une attitude de résilience, le discours d'Obama qui, réagissant à un attentat inspiré par Daech ayant fait 14 morts, le 2 Décembre 2015 à San Bernardino (USA), disait ceci : « Nous détruirons Daech. Mais pas par des discours martiaux, pas en abandonnant nos valeurs, pas par la peur ou la colère, car c'est exactement ce que les terroristes veulent créer en nous » (B. Ben Yahmed, 2016, p. 5). Un autre spécialiste américain abonde dans le même sens qu'Obama pour dire ce qui suit :

Il faut laisser nos touristes aller partout, même dans les pays qui ont été frappés par le terrorisme. Le risque zéro n'existe plus nulle part. Boycotter un pays, dissuader ses concitoyens d'y aller est stupide : c'est ce que veulent les terroristes. Pour vaincre ces terroristes, il faut, d'abord, se garder de céder à leurs injonctions. (B. Ben Yahmed, 2016, p. 6).

La leçon philosophique qui transparait ici, est que la vie doit être plus forte que la mort et que se préparer psychologiquement et moralement à subir les dangers du terrorisme et toutes les formes contemporaines de violence, est désormais une question de survie. En effet, chaque jour, les médias nous signalent, dans plusieurs régions du monde, des actes terroristes cherchant à atteindre ses buts en détruisant la vie de personnes qui ne sont pas concernées autrement que par leur race, leur nationalité ou le fait qu'elles se trouvaient à un endroit particulier à un moment précis. Il est donc évident que même l'individu le plus pacifiste et tolérant soit-il ne peut plus s'imaginer que son attitude suffira à lui procurer la sécurité. Il peut être recruté de force à tout moment par quiconque estimant avoir une cause juste à défendre ou à promouvoir comme on le constate dans les nombreux cas de prise d'otage. Nous pouvons tous nous attendre à devoir faire face un jour à une agression humaine ou naturelle qui mettra notre survie en jeu. Dans un tel contexte, la question de l'importance de la résilience comme solution prospective face à la menace terroriste ne se pose plus. Nous avons besoin d'apprendre à surmonter les pires épreuves car nous savons que nous en deviendrons probablement un jour les cibles arbitraires.

### **Conclusion**

Le terrorisme s'est progressivement imposé comme l'une des figures majeures de la menace contemporaine contre la sécurité et la paix des sociétés humaines. Par ce fait, la puissance du phénomène terroriste a incontestablement introduit une mutation profonde dans l'organisation et le



fonctionnement général des sociétés modernes, et plus particulièrement en matière de démocratie, de libertés fondamentales et de droits de l'homme. Car les tactiques terroristes de la guerre asymétrique, ont généré un nouveau paradigme de la violence suscitant impérieusement l'idée d'un renouvellement des pratiques et des dispositifs étatiques de sécurité. D'où l'avènement de la société panoptique comme réponse à la violence aveugle et destructrice du terrorisme. Toutefois, la logique sécuritaire, au fondement de la société panoptique, dans certaines de ses modalités, s'inscrit dans des lignes potentiellement attentatoires aux droits de l'homme et aux libertés publiques et posent des questions relatives aux valeurs éthiques. Comment alors faire face aux impératifs contemporains de sécurité sans tomber dans les dérives d'une logique sécuritaire liberticide et anéthique ? Pour qu'elle coïncide avec les principes et valeurs de la démocratie libérale, la société panoptique doit passer d'une société de "surveillance verticale" à une société de "contrôle horizontal" pour éviter les écueils du totalitarisme et de la démocratie aristocratique.

---

#### Références bibliographiques

- BEN YAHMED Béchir, 2016, « Il faut vaincre Daech et le remplacer », in *La revue internationale pour l'intelligence du monde*, n° 59-60, p. 3 – 6.
- BENTHAM Jeremy, 1829, « Faciliter les moyens de reconnaître et retrouver les individus », in *Traité de législation civile et pénale*, vol. I, Bruxelles, Édition Dumont.
- BENTHAM Jeremy, 2003, *Le Panoptique*, Paris, Mille et une nuits.
- BERMAN Paul, 2003, *Les habits neufs de la terreur*, traduit de l'américain par Richard Robert, Paris, Hachette Littératures.
- CABAL Christian, 2003, *Les méthodes scientifiques d'identification des personnes à partir de données biométriques et les techniques de mise en œuvre*, Rapport n° 938 de l'Assemblée Nationale française.
- CAMUS Colombe, « La lutte contre le terrorisme dans les démocraties occidentales : état de droit et exceptionnalisme », in *Revue internationale et stratégique* 2007/2 (N° 66), p. 9-24, DOI 10.3917/ris.066.0009.
- CEYAN Ayse, « Sécurité, frontières et surveillance aux États-Unis après le 11 Septembre 2001 », *Cultures et Conflits* n° 53, 2004, <https://doi.org/10.1001>, p. 113-146, consulté le 12 Juin 2021.

- CONESA Pierre, 2008, « Les attentats suicides : interrogations sur une méthode terroriste », *Masques et figures de la guerre*, Marseille, Éditions Parenthèses.
- DE BERNARD François, 2015, « Loi renseignement ou le panoptique de Valls », *Libération*.
- DELEUZE Gilles, 1990, « Post-scriptum sur les sociétés de contrôle », in *Pourparlers*, Paris, éd. De Minuit.
- DE MAISTRE Joseph, 1989, *Considérations sur la France*, Paris, P.U.F.
- DERRENIC Jean-Pierre, 2003, « Violence instrumentale et violence mimétique : l'estimation des effets politiques des actions terroristes », *Enjeux philosophiques de la guerre, de la paix et du terrorisme*, Bruxelles, Presses de l'Université de Laval.
- DREYFUS Antoine, 2007, *Les fils d'Al-Qaïda (La nouvelle génération du djihad)*, Paris, Le cherche midi.
- ENCEL Frédéric, 2002, *Géopolitique de l'apocalypse (La démocratie à l'épreuve de l'islamisme)*, Paris, Flammarion.
- ÉTIENNE Bruno, 2005, *Les combattants suicidaires* suivi de *Les amants de l'apocalypse*, Paris, Les Éditions de l'Aube.
- FISCHER Flora, 2014, *Éthique et Numérique : Une éthique à inventer ?* Rapport CIGREF, Paris.
- FOREST David, 2011, *Droit des données personnelles*, Paris, Gualino Éditeur.
- FOUCAULT Michel, 1975, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.
- GAUCHER Roland, 1965, *Les terroristes De la Russie tsariste à l'OAS*, Paris, Albin Michel.
- JACQUARD Roland et TAZAGHART Atmane, 2014, *Les testaments secrets de Ben Laden*, Frat Mat Éditions / Jean Picollec, Paris.
- KOUAMÉ Django, 2015, *Sociétés plurielles et singularité du terrorisme*, Paris, Les Éditions du Net.
- LAFONTAINE Céline, 2001, *Cybernétique et sciences humaines : aux origines d'une représentation informationnelle du sujet*, Bibliothèque nationale du Canada.
- LAFONTAINE Céline, 2014, « Le corps cybernétique de la bioéconomie », *Hermès*, La Revue, Volume 68, n° 1, pp. 31-35.
- L'HEUILLET Hélène, 2009, *Aux sources du terrorisme. De la petite guerre aux attentats-suicides*, Paris, Fayard.
- MAHAN Alexander, 2009/1, « De la société de contrôle au désir de contrôle », *Multitudes*, (n° 36), p. 53-60. DOI :

- 10.3917/mult.036.0053. URL : <https://www.cairn.info/revue-multitudes-2009-1-page-53.htm>
- NACOS Brigitte Lebens, 2005, *Médias et terrorisme*, traduction de Monique Berry, Paris, Nouveaux Horizons.
- PEUCH Jonathan, 2018, *Le problème éthique de la biométrie. À partir du cas d'un Lycée à Gif-Sur-Yvette (Essone)*, <http://lucane.toile-libre.org/spip.php?article21>, lu le 01 octobre 2020.
- ROSANVALLON Pierre, 2006, *La Contre-Démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, 2012, *Du contrat social*, in *Écrits politiques*, Paris, L.G.F.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, 2008, *Principes du droit de la guerre, Écrits sur la paix perpétuelle*, Paris, Vrin.
- SARTRE Jean-Paul, 1943, *L'être et le néant*, Paris, Gallimard.
- SARTRE Jean-Paul, 1996, *L'existentialisme est un humanisme*, Paris, Gallimard.
- TUSSEAU Guillaume, 2004, « Sur le panoptisme de Jeremy Bentham », in *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, n° 19, p. 3-38.
- VALADIER Paul, 2003, « La barbarie dans la civilisation. Réflexions sur le terrorisme international », in *Revue théologique de Louvain*, 34<sup>e</sup> année, fasc. 4, pp. 457-472.
- WALZER Michael, 2006, *Guerres justes et injustes*, traduction de S. Chambon et A. Wicke, Paris, Gallimard.
- ZARKA Yves Charles, 2018, *Points névralgiques de la philosophie. Sur quelques philosophes français contemporains*, Paris, Presses Universitaires de France.